Saint Pierre EN FAUCIGNY *Au carrefour de la ville et de la nature*

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT PIERRE EN FAUCIGNY (Haute-Savoie)

Nombre de Conseillers :
en exercice 27
Présents : 20
Votants : 25

OBJET :

N°DCM2024-65

Personnel : Mise à jour du tableau des effectifs

Certifié exécutoire

Télétransmis en Sous Préfecture le 26/09/2024

Publié le 26/09/2024

Le Maire,
Marin GAILLARD

MAIRIE de SAINT-PIERRE-en-FAUCIGNY 74 (Haute-Savoie)

L'an deux mille vingt-quatre -----
le dix-sept septembre à dix-neuf heures trente minutes le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY (74),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de M. Marin GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 septembre 2024

PRESENTS : **Marin GAILLARD (Maire, Président)** ; Valérie BOUVIER, Daniel BUFFLIER, Eddi ETIENNE, Guy DUJOURD'HUI, Dominique CORNET, Jocelyne BURNIER, Dominique SAULNIER, Jean-Philippe LANSARD, Véronique COTTON, Valérie CHAUVIGNÉ, Nicolas TRUBERT, Stéphane BOUVARD, Laure CHESSEL-BUTTAY, Stéphanie CONTAT, Gaëlle RANGHIERO, Arnaud BOUVARD, Fernand METRAL, Alexandre CHUARD, Valentin VAUDEY.

ABSENTS REPRÉSENTÉS procurations : Laurence PARROT-SCHOPPHOFF, François GONON, Anne-Dominique VAUDEY, Hervé MILESI, Alexandre PESSEY-GIROD,

ABSENTS : Jean-Claude BESSON, Léa LUTTRINGER.

SECRETAIRE : Alexandre CHUARD est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant qui doit également procéder à la mise à jour du tableau des effectifs afin de tenir compte de nomination suite à la promotion interne 2024, au recrutement de 3 agents dans des cadres d'emplois différents que ceux initialement prévus et à la nécessité de réintégrer un agent en disponibilité au service Périscolaire et Jeunesse et à l'affectation d'un agent sur des fonctions au service Jeunesse et à la Médiathèque.

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Filière Administrative :
  - Suppression d'1 poste de rédacteur à temps complet au 01/10/2024
  - Création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet au 01/10/2024
  - Suppression de 2 postes d'adjoint administratif à compter du 01/10/2024

- Filière Technique :
  - Suppression d'1 poste de technicien principal de 1ère classe à temps complet au 01/10/2024
  - Création d'1 poste d'ingénieur à temps complet au 01/10/2024

- Filière Animation :

- Création de 2 postes d'adjoint d'animation à temps non complet (32h00) au 01/10/2024

- Filière culturelle :

- Création de 2 postes d'adjoint du patrimoine au 01/10/2024

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après discussion et à l'unanimité :

- Approuve *les* modifications telles qu'annoncées et le nouveau tableau des effectifs joint à la présente délibération ;
- Inscrit au budget les crédits correspondants ;
- Charge le Maire de veiller à la bonne exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Marin GAILLARD

Le Secrétaire,
Alexandre CHUARD

MAIRIE de ST-PIERRE-en-FAUCIGNY
74 (Haute-Savoie)